

*Le crime organisé*

Le gouvernement fédéral ne se préoccupe pas des questions environnementales. Il ne veut pas reconnaître non plus qu'une partie de cette proposition montre bien que si le gouvernement fédéral concluait un tel accord, on créerait quelque 60 000 emplois par an pendant cinq ans, du seul fait de ce travail d'assainissement de l'environnement. Les gouvernements adoptent des vues à court terme devant les problèmes environnementaux et même devant des propositions qui non seulement assainiraient l'environnement, mais créeraient aussi des emplois.

Avec le groupe de travail auquel j'appartenais, j'ai eu l'occasion de visiter une usine de produits chimiques de Sarnia, en Ontario, qui polluait énormément il y a quelques années, l'air en particulier. Des groupes environnementaux et le gouvernement de l'Ontario de l'époque ont réussi à convaincre l'employeur d'améliorer la situation. Lors de ma visite, il y avait, dans l'usine, une exposition sur le matériel de dépollution. La société se vante maintenant que l'assainissement du milieu de travail a créé de nouveaux emplois et une nouvelle technologie pour l'entreprise. Par conséquent, l'assainissement de l'environnement peut aussi être un projet de création d'emplois. Il ne s'agit pas simplement de dépenser de l'argent, on peut aussi créer des emplois en faisant quelque chose qui est socialement utile.

En conclusion, je dirais que l'environnement ne nous appartient pas et que nous n'avons pas le droit d'en abuser, de le détruire ou de l'utiliser comme un gigantesque égout. Nous ne faisons que l'emprunter aux générations futures. En tant que représentants élus, capables de faire quelque chose pour apaiser les inquiétudes concernant l'environnement, nous avons la responsabilité d'agir.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Oui.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

**Des voix:** D'accord.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** En conséquence, ce projet de loi est déféré à un comité législatif.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2<sup>e</sup> fois, est déféré à un comité législatif.)

[Traduction]

**M. Fennell:** Madame la Présidente, il y a eu des discussions entre les partis et il a été décidé, vu l'heure, que l'on devrait passer directement aux initiatives parlementaires. Cela nous permettrait de finir les travaux de la Chambre à 14 h 55.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 14 heures?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** A l'ordre! Comme il est 14 heures, la Chambre abordera maintenant l'étude des affaires inscrites aux noms des députés, selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Français]

### LE CRIME ORGANISÉ

#### L'ÉTABLISSEMENT D'UNE COMMISSION ROYALE D'ENQUÊTE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 13 août 1987, de la motion de M<sup>me</sup> Nicholson:

—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de créer une Commission royale chargée d'enquêter sur le crime organisé au Canada et dont le rapport devrait contenir des observations et des recommandations sur:

1. l'étendue de la présence et des activités du crime organisé au Canada, particulièrement dans des domaines comme le trafic des stupéfiants et les prêts usuraires;
2. l'importance des liens entre le crime organisé et les institutions de la société canadienne;
3. les mesures prises par les autorités d'autres pays afin d'enquêter sur les activités du crime organisé et de les restreindre;
4. des mesures législatives destinées à permettre au gouvernement d'identifier et de s'attribuer les fruits des activités du crime organisé;
5. des sanctions efficaces et appropriées lorsque des membres du crime organisé conspirent en vue de commettre des assassinats; et
6. des lignes directrices possibles que pourraient suivre les organismes d'exécution de la loi lorsqu'ils ont affaire à des gens prêts à témoigner contre le crime organisé.

Et sur l'amendement de M. Kaplan:

Qu'on modifie la motion en y ajoutant à la fin ce qui suit:

«et que la Commission royale fasse rapport dans les six mois suivant sa création.»

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Lorsque la Chambre a été saisie de cette motion la dernière fois, l'honorable député d'Edmonton—Strathcona (M. Kilgour) avait la parole. L'honorable député a la parole.

**M. David Kilgour (Edmonton—Strathcona):** Madame la Présidente, la dernière fois, j'ai parlé un peu de la situation du crime organisé dans notre pays.

[Traduction]

Je profiterai des sept minutes qu'il me reste aujourd'hui pour parler des tendances actuelles de la criminalité, de l'importance du trafic des drogues dures au Canada et pour dire un mot de la commission Kefauver, aux États-Unis, qui a étudié la question sur laquelle porte la motion. Celle-ci propose une commission royale d'enquête sur le crime organisé au Canada.